



Note de rentrée 2021-2022

Ecole élémentaire Léon Blum - Longvic

L'équipe pédagogique souhaite à tous une bonne rentrée et une bonne année scolaire.
Nous vous proposons de trouver ici les informations pratiques sur la vie de l'école pour cette année scolaire.

L'équipe enseignante

➤ Les coordonnées :

* téléphone : **03 45 62 50 33**

mail : **0211640U@ac-dijon.fr**

* site d'école : **<http://ele-longvic-leon-blum-21.ec.ac-dijon.fr/>**

➤ L'équipe enseignante :

Mme Antemi	enseignante des CP et directrice de l'école déchargée par M. Gomes
Mme Dalla Torre	enseignante des CE1
Mme Card-Muller	enseignante des CE1/CE2 complétée les lundis par Mme Pereira
Mme Bertholomey	enseignante des CE2/CM1
Mme Africano	enseignante des CM1/CM2
Mme Da Silva Dorey	enseignante coordinatrice de l'ULIS
Mme Rodrigues	AESH collective en classe ULIS
Mme Fettar, Mme Maria	AESH individuelle

➤ Les horaires des écoles :

- sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi
- ACCUEIL * : Les enfants sont accueillis dans la cour 10 minutes avant l'entrée en classe.

MATIN	* <u>ACCUEIL</u> *	8h50 - 9h
	CLASSE	9h - 12h
APRES-MIDI	* <u>ACCUEIL</u> *	13h50 - 14h
	CLASSE	14h - 17h

➤ Les coordonnées utiles :

<u>Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la côte d'Or</u>	Site Clémenceau 2G rue Général Delaborde 21 019 Dijon	03 45 62 75 00
<u>Mme Pasteur</u> , Inspectrice de l'Education Nationale Circonscription Chenôve	circonscription CHENOVE 2G rue Général Delaborde 21 019 Dijon	03 45 21 52 06 ien.chenove@ac-dijon.fr
<u>Mme Pottier</u> , Enseignante référente chargée du suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap		03 80 52 48 30 ce.referentash21-chenove@ac-dijon.fr
<u>RASED</u> (réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté) Mme Massin, Psychologue scolaire M. Bertrand, enseignant spécialisé	École élémentaire Mazué 28 bis rue d'Ouges 21600 Longvic	03 80 68 86 53 rased.longvic@ac-dijon.fr
<u>Service scolaire municipale pour les inscriptions/annulation cantine, périscolaire</u>	Château de Longvic, rue Aristide Briand 21 600 Longvic	03 80 68 44 21 scolaire@ville-longvic.fr

RENTREE DES ELEVES	jeudi 2 septembre 2021
AUTOMNE	du samedi 23 octobre au lundi 8 novembre 2021
NOËL	du samedi 18 décembre au lundi 3 janvier 2022
HIVER	du samedi 12 février au lundi 28 février 2022
PRINTEMPS	du samedi 16 avril au lundi 2 mai 2022
PONT ASCENSION	du mercredi 25 mai au lundi 30 mai 2022
ETE	jeudi 7 juillet 2022

➤ Les vacances scolaires :

➤ Les rencontres avec les enseignants :

Les parents peuvent nous rencontrer pour toute question concernant leur enfant. Veuillez simplement à nous prévenir de votre visite afin de **convenir d'un rendez-vous** par le cahier de liaison.

Les enseignantes convient les parents d'élèves à la réunion de rentrée. En raison de l'épidémie et dans la mesure du possible, merci de ne pas venir accompagné de votre enfant pour limiter l'effectif.

Les parents se rendront directement dans la classe de leur enfant, masqués et après lavage des mains.

Mme Africano, Mme Bertholomey	mardi 7 septembre à 17h30
Mme Antemi	jeudi 9 septembre à 17h30
Mme Card-Muller	vendredi 10 septembre à 17h30
Mme Dalla Torre	mardi 14 septembre à 17h30

➤ Coopérative : La coopérative scolaire est une association qui a besoin de fonds pour réaliser des projets scolaires (transport en bus, sortie éducative, achat de petit matériel pour les activités éducatives...). Nous faisons appel à votre générosité pour nous aider à réaliser nos projets. Votre participation ne peut être que volontaire.

Si vous payez par chèque : *ordre : coopérative scolaire élémentaire Léon Blum*

➤ L'élection des parents d'élèves au conseil d'école :

L'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école aura lieu le **vendredi 8 octobre 2021**. Le vote se fera par correspondance.

Les candidatures doivent être déposées **avant le lundi 27 septembre 2021**. Les parents qui souhaitent faire partie de ce conseil d'école pour participer à la vie de l'école, rempliront le formulaire joint.

<u>réunion de la commission électorale</u> - pour les parents souhaitant se présenter aux élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école - les parents élus pour l'année 2020/2021 font partie de cette commission jusqu'à leur renouvellement aux élections.	<u>mardi 21 septembre 2021</u> <u>à 17h15</u> dans la classe de Mme Antemi
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------

➤ Absences/retard :

- Pour une absence non programmée, merci de prévenir le plus tôt possible l'école (**avant 9h**). Au retour à l'école, vous préciserez dans le cahier de liaison : la date et l'objet de l'absence.

- Pour une absence programmée (*rdv médicale, séance d'orthophoniste...*), les parents doivent prévenir son enseignant par un mot dans le cahier de liaison (préciser date, horaire, objet de l'absence).

- Pour une demande d'autorisation d'absence exceptionnelle (*départ anticipé en vacances, week-end prolongé...*) : un formulaire doit être demandé à l'école. Ce formulaire sera transmis par l'école à l'inspection.

Motif légitime d'absence : *maladie de l'enfant - maladie contagieuse d'un membre de sa famille - réunion solennelle de famille - problème de transport - absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent*

- Les procédures pour lutter contre l'absentéisme injustifié seront appliquées dès le début de l'année scolaire (4 demi-journées dans le mois sans motif légitime). Pour une absence en cours de journée, les parents ou personnes autorisées à venir chercher l'enfant doivent venir chercher l'enfant à l'école. En aucun cas un élève ne sera autorisé à quitter seul l'école pendant les heures de classe.

- Les parents veilleront à respecter les heures de rentrée et de sortie. Des retards répétés gênent le bon déroulement de la classe.

➤ Assurance :

Nous vous prions de fournir en début d'année scolaire une attestation d'assurance garantissant les dommages que votre enfant pourrait causer à un tiers (garantie de responsabilité civile) et qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels).

Selon les sorties (assurance responsabilité civile/assurance individuelle accident corporel)

sortie obligatoire : car gratuite et sur le temps scolaire	non
sortie facultative : soumise à l'autorisation des parents car payante et/ou dépassant le temps scolaire	oui

- **En cas d'incidents sans blessure** (*casse des lunettes par exemple*), si vous êtes assurés à la MAE (assurance proposée par les écoles publiques), nous nous chargeons de remplir la déclaration de sinistre. Si vous êtes assurés auprès d'une autre compagnie, l'école n'intervient pas. Vous devez informer votre assureur.

- **En cas d'accident grave**, il faut nous présenter un certificat médical dans les 48h afin de renseigner la déclaration d'accident.

➤ Objets personnels :

Les enfants qui apportent à l'école des objets fragiles, qui portent des bijoux... doivent savoir qu'en aucun cas l'école ne sera responsable du vol, de la perte ou de la détérioration des objets. Les enseignants se réservent le droit d'interdire l'apport de certains objets à l'école et de les confisquer si nécessaire : dans ce cas, les parents devront venir reprendre eux-mêmes l'objet confisqué.

➤ Collectes solidaires à l'école : Vous pouvez aider votre enfant à collecter les bouchons, cartouches d'encre, instruments d'écriture usagers.